

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Fondements, difficultés et actualité du concept de légitimité

Damay, Ludivine ; Jacquet, Vincent

Published in:

Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions

Publication date:

2021

Document Version

Première version, également connu sous le nom de pré-print

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Damay, L & Jacquet, V 2021, Fondements, difficultés et actualité du concept de légitimité: Introduction. Dans L Damay & V Jacquet (eds), *Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions*. Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, p. 7-27.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

INTRODUCTION

FONDEMENTS, DIFFICULTÉS ET ACTUALITÉ DU CONCEPT DE LÉGITIMITÉ¹

Ludivine **Damay**
(ULB)

Vincent **Jacquet**
(UCLouvain)

Toutes les formes de domination cherchent à entretenir la croyance en leur validité, pour reprendre une formulation de Max Weber (1995 : 286). Toutes les sociétés, à différentes époques, ont institué des formes d'ordre politique, quelles qu'en soient les modalités, pour se préserver, se défendre et pour gérer au mieux leur avenir. Cette forme d'invariant ou d'universel ne peut complètement reposer sur la violence ou la menace de la violence : cela serait trop coûteux et peu efficace. Le pouvoir politique, s'il exerce bien évidemment des formes de coercition, repose surtout « sur l'intériorisation, par les individus socialement fabriqués, des significations instituées par la société considérée » (Castoriadis 1998 : 160). L'une de ces significations, parmi les plus centrales, touche au fondement, à l'origine du pouvoir politique et concerne ainsi sa légitimité : quelles sont les croyances qui animent la société et qui permettent à celle-ci de se gouverner selon certaines modalités ? ; au nom de quoi (de quelles valeurs, de quelles normes, de quelles procédures, etc.) ceux qui décident le font-ils ? ; au nom de quoi ceux qui obéissent le font-ils également ?

Si toutes les formes d'ordre politique et toutes les sociétés sont confrontées à cette question de la légitimité, il ne va

1 Nous remercions sincèrement Florence Delmotte et Christine Schaut pour leurs commentaires et suggestions sur différents aspects de ce chapitre.

évidemment pas de soi que les réponses qu'elles lui donnent soient identiques. La légitimité, au-delà de l'universalité de son questionnement, varie par les significations qui lui sont données, dans le temps, d'un contexte culturel à l'autre, d'un régime politique à l'autre. Cette notion a fait l'objet de travaux en philosophie politique (Bastid 1967; Goyard-Fabre 1990), en anthropologie politique (Balandier 1967), en sociologie politique (Braud 2011; Lagroye, François, Sawicki *et al.* 2012). Elle figure également comme un concept central dans de nombreux manuels de science politique (Cohen, Lacroix, Riutort *et al.* 2009; Balzacq, Baudewyns, Jamin *et al.* 2014).

Une question légitime – elle aussi – vient dès lors à l'esprit : pourquoi y revenir encore ? Parce que le contexte de « crise » (sans entrer dans le débat sur l'usage du terme) et de remise en cause du monde politique traditionnel (Papadopoulos 2013), la critique de la « post-politique » (Mouffe 2005) ou encore de « post-démocratie » (Crouch 2013) ou encore les épisodes multiples d'effervescence politique dans la rue (Ogien, Laugier 2014) démontrent que si de nombreux auteurs se sont penchés sur le concept, il est pertinent de l'aborder à l'aune des pratiques politiques contemporaines qui le questionnent, en contexte démocratique.

Les décisions politiques urgentes qu'il faut prendre pour répondre à des enjeux criants (le climat, les migrations, l'économie, la gestion d'une pandémie pour n'en citer que quelques-uns), les institutions et les personnes les mieux à même de gouverner, la place des experts ou du « peuple » dans ce régime sont au cœur des débats politiques de manière quotidienne. La démocratie est remise en question de multiples façons : dans ses présupposés (la représentation politique), ses prétentions (la participation de chacun), ses fonctionnements et dysfonctionnements (le système partocratique, la professionnalisation des élus), dans ses résultats (l'inégalité des chances dans le système scolaire). D'autres dispositifs sont inventés, expérimentés ou simplement réclamés. Dans les soubassements de ces expérimentations ou de ces contestations se logent les réflexions sur les formes que prend ou devrait prendre la légitimité démocratique aujourd'hui.

Le climat est donc propice à réinterroger ce qui constitue la légitimité contemporaine dans un contexte démocratique, comme le soulignent aussi plusieurs ouvrages récents (Rosanvallon 2008; Hatzfeld 2011; Sternberg 2013; Ogien,

Laugier 2014). Dans ce cadre, l'objectif de ce volume consiste à mettre en lumière la vitalité et l'importance des apports de la science politique sur la question. Les contributions rassemblées mobilisent toutes la notion pour appréhender les transformations des démocraties contemporaines. Il ne s'agit pas de rendre compte de manière exhaustive de la manière dont le concept de légitimité a pu être défini et utilisé antérieurement, ni de dresser le portrait de celui-ci dans toutes ses déclinaisons contemporaines. Nous avons voulu, plus modestement, déployer la notion au travers de travaux théoriques et empiriques pertinents, pour en montrer l'actualité, mais également les difficultés.

Dans cette introduction, nous revenons dans un premier temps sur la centralité de la notion dans l'étude des phénomènes politiques tout en pointant les difficultés associées à son usage. Nous éclairons ensuite les ressorts multiples sur lesquels s'appuie la légitimité du pouvoir, en remontant notamment aux travaux de l'anthropologie politique. Dans un troisième temps, le débat sur les acteurs porteurs de la légitimité est posé et nous constatons une évolution marquante vers une gamme élargie des acteurs concernés. Après cela, nous verrons que la perception de la légitimité touche aussi d'autres « actants » du politique : la question des dispositifs perçus comme « légitimes » sera traitée. Avant de passer à la présentation du plan de l'ouvrage et des chapitres qui le constituent, nous terminons ce chapitre introductif par la notion de légitimation et ce qu'elle amène comme vision processuelle, contradictoire et contextualisée de la légitimité.

1. UNE NOTION CENTRALE, MAIS COMPLEXE

La légitimité est un concept central en science politique, pour ses différentes branches. L'interrogation sur la forme du souverain légitime en théorie politique est au cœur de la discipline, mais remonte bien plus loin. « Presque vieille comme le monde, l'idée de légitimité, par ses lointaines racines, remonte ou bien aux structures primordiales de la religion ou bien à la tragédie grecque... » (Goyard-Fabre 1990 : 235-236). La philosophie politique en fait le cœur de son propos : les auteurs réfléchissent aux critères normatifs ou substantiels selon lesquels un souverain (plutôt qu'un autre) devrait gouverner. On retrouve

cette question chez Platon, par exemple : il revient au philosophe de régner sur la cité, au nom de la supériorité du savoir qu'il détient sur la satisfaction des besoins et sur la force (Pradeau 2010). La légitimité irriguera évidemment les penseurs modernes, dans les théories du contrat. Hobbes, Locke et Rousseau pensent la légitimité du pouvoir au regard de l'association contractuelle des individus composant la société qui est au fondement de celui-ci (Held 2006). C'est sur la participation de chaque individu – acceptant de céder son pouvoir – à ce contrat que la légitimité du gouvernant à gouverner est fondée (Manin 1985). Un autre débat ouvert par la philosophie politique de manière ancienne concerne les liens entre légitimité et légalité dont la racine commune est la loi (*lex*) : ce qui est légal est-il forcément légitime ? (Goyard-Fabre 1990) Les travaux de philosophie politique éclairent donc les idéaux normatifs qui guident la sélection du « bon souverain », la manière dont le pouvoir devrait légitimement s'exercer, les limites qu'il devrait respecter. Depuis la fin du XX^e siècle, ces travaux sont également aux prises avec la « crise » : Habermas, dans son ouvrage *Raison et légitimité* (1978), évoque une « tendance » à la « crise de légitimité » des démocraties dans les sociétés du « capitalisme avancé ». En effet, les démocraties et leurs administrations sont incapables de pallier les problèmes suscités par l'économie capitaliste et s'en trouvent contestées.

En sociologie politique, cette interrogation naît avec son fondateur : Max Weber. Pour nombre d'observateurs, la pensée de Weber signe une sorte de « division du travail entre la philosophie politique et les sciences sociales » (Fossen 2013 : 426). Pour Weber, la légitimité est moins une qualité attribuée à un pouvoir qu'une situation relationnelle. La légitimité dépend en effet de la croyance en la validité d'un ordre, qui dépend de la représentation que s'en font ceux qui participent à cet ordre. Un ordre politique est d'autant plus stable qu'il est perçu comme légitime (Weber 1995 : 65), qu'il est « intérieurement » perçu comme tel, ce qui n'exclut pas qu'il le soit aussi « extérieurement » par la contrainte ou la réprobation (Weber 1995 : 71). Weber ouvre ainsi la voie à une approche plus compréhensive de la légitimité, qui s'extrait de la nécessité d'établir les critères normatifs associés à celle-ci : il s'agit davantage de comprendre les croyances, les représentations des individus et le sens qu'ils donnent à leurs actions. Dans le prolongement de ce premier élément d'analyse, Max Weber a également éclairé les fondements de la domination

considérée comme légitime par les individus. Sa « théorie » de la légitimité explicite les fondements de la domination légitime qui renvoient soit à la tradition en vertu de la « validité de ce qui a toujours été » ; soit à une croyance « d'ordre affectif » ou « rationnelle en valeur » ; soit « en vertu d'une disposition positive à la légalité de laquelle on croit » (Weber 1995 : 72). La forme de légitimité la plus courante dans l'époque contemporaine selon Weber « consiste en la croyance en la *légalité*, c'est-à-dire à des statuts *formellement* corrects et établis selon la procédure d'usage » (Weber 1995 : 73). Mais ces idéaux-types de la domination légitime selon Weber ne sont que des formes épurées, qui n'ont jamais existé tels quels dans la réalité, qui évoluent dans l'histoire et qui souvent se combinent. Les raisons pour lesquelles les individus croient en la validité d'un ordre ne sont donc pas uniques, elles sont à la fois intériorisées, soutenues par des croyances ou par la perception de leurs intérêts, et garanties extérieurement par des conventions ou des normes de droit (Weber 1995).

Au travers de ces éclairages succincts, on comprend combien la notion est centrale pour les différentes approches de science politique. À sa centralité s'ajoute son caractère polémique et complexe – les travaux de Weber sont toujours discutés, parfois âprement (Duran 2009; Dogan 2010). La légitimité fait partie des « essentially contested concepts » de la discipline (Schneider 2008), ainsi que les problèmes méthodologiques qu'elle charrie. La difficulté d'étudier la légitimité tient à ce qu'elle mêle sans cesse le normatif, la réflexion sur les valeurs centrales en démocratie et l'empirique, ce qui constitue les ressorts d'un régime légitime pour pour les membres d'une société donnée. À titre illustratif, les théories de l'intégration européenne proposent des schémas explicatifs de la construction de l'ordre institutionnel européen, tout en développant, en creux, une certaine conception du bien-fondé de celui-ci (Saurruger 2010). Un article de Jean Leca (2000) aborde ces questions : la légitimité est un des exemples pris par l'auteur pour exprimer « les relations à la fois symbiotiques et contradictoires entre la science politique et la démocratie ». Leca discute différents arguments en faveur ou défaveur de l'usage du terme de légitimité et différentes options méthodologiques : faut-il établir des critères d'après lesquels analyser la légitimité d'un acteur ? Lesquels ? Faut-il étudier les effets des décisions sur l'obéissance ou le soutien de la

population ? L'auteur termine cependant en insistant sur l'utilité de maintenir ensemble le normatif et l'empirique. Il s'agit, comme David Beetham (1991) le fait, « de distinguer et contextualiser les "assertions de légitimité" avant de (ou afin de mieux) les insérer dans "l'histoire des principes légitimants" » (Leca 2000).

2. ENTREtenir LA CROYANCE

Mais sur quels ressorts s'appuient les autorités publiques pour faire valoir leur légitimité ? Comment entretenir la croyance, que celle-ci soit fondée sur la tradition, le charisme ou le recours à la loi ? C'est un des mérites de l'anthropologie politique que d'avoir mis en lumière les « ressorts de légitimation des gouvernants » (Riutort 2009 : 555), indépendamment de l'existence d'un État ou d'un système juridique moderne. Pour susciter la croyance, il ne faut pas sous-estimer la mobilisation de récits, les mises en scène pour « justifier le procédé d'inversion qui alimente le sentiment d'obligation indéfectible que les "gouvernés" auraient contracté à l'égard des "gouvernants" » (Riutort 2009 : 556).

Au cœur de ce sentiment de dette à l'égard des puissants que les dominés éprouvent, on trouve leur fonction bienfaitrice et protectrice. Maurice Godelier (2007 ; 2015) évoque ainsi de « nombreuses sociétés » au cours de l'histoire dans lesquelles les fonctions politiques et religieuses se différencient et dans lesquelles « les gens du commun qui n'étaient ni des prêtres ni des puissants se vivaient eux-mêmes comme endettés de façon irréversible vis-à-vis de ceux qui leur procuraient les bienfaits des Dieux et les gouvernaient. Dette pour leur existence, leur subsistance, la survie de leurs enfants. » (2007 : 219-220 ; 2015 : 231-232). L'analyse de l'action publique contemporaine va dans le même sens : il est communément admis que les systèmes de protection sociale et les systèmes scolaires ont été des facteurs de la légitimation des États-nations (Gellner 1989 ; Campbell 2012). Ceci fait le lien avec la notion d'*output legitimacy* développée par Fritz Scharpf (2000). Les autorités publiques sont légitimes, non pas seulement en raison du fait que les gouvernants sont bien en phase avec les gouvernés, qu'ils ont bien été choisis par eux et que les gouvernés participent aux choix qui les concernent (ce

qui correspond à *l'input legitimacy*), mais également en raison de leurs performances en vue d'assurer le bien-être de la communauté.

À nouveau, de nombreux problèmes se posent à l'analyse. La complexité du monde contemporain démontre que la légitimité du pouvoir politique est insérée dans un jeu à plusieurs niveaux (Scharpf 2009) : la légitimité d'un gouvernement provient pour partie de la perception qu'en ont les citoyens, mais son action est fortement dépendante d'autres acteurs politiques (qu'ils soient régionaux, locaux ou supranationaux). Les citoyens évoluent dans des contextes où l'enchevêtrement des responsabilités entre les acteurs politiques rend la lisibilité et l'imputabilité des décisions extrêmement complexes. L'évaluation des effets de l'action publique est en ce sens difficile à effectuer : l'imputation des effets à telle politique ou à telle autre, dans la mesure où les politiques font système, n'est pas univoque. Par ailleurs, les gouvernants sont évidemment pris dans la nécessité de revendiquer les effets de leurs actions, de justifier les choix qu'ils ont pris pour gérer certains problèmes.

Ainsi, il est question de protéger, de fournir du bien-être, mais aussi de le faire savoir, de montrer que les institutions, que ceux qui occupent certaines fonctions, sont capables de faire advenir une société qui correspond aux valeurs socialement acceptées. Là encore, l'anthropologie politique a démontré l'importance des mises en scène, de la théâtralité du pouvoir et des rituels du politique pour asseoir sa légitimité (Abélès 1990). Il s'agit de montrer la magnificence et la grandeur du pouvoir, la distance par le respect des protocoles, mais aussi de faire preuve de prodigalité, de redistribution (Riutort 2009 : 556-558) ou encore de proximité avec les gouvernés (Rosanvallon 2008). Pierre Bourdieu (1982) a lui aussi montré combien le travail symbolique du pouvoir politique est nécessaire pour asseoir la légitimité de la domination. Il s'agit de montrer sa grandeur, sa capacité à défendre l'intérêt général, à façonner et solutionner les problèmes rencontrés dans la société, mais il s'agit aussi de discréditer d'autres prétendants en évoquant leur incapacité à incarner l'intérêt des gouvernés et à le défendre.

Un ensemble de « producteurs symboliques » sont d'ailleurs enrôlés pour atteindre cet objectif, à côté des gouvernants. Ils varient selon les époques et les contextes, mais les intellectuels, artistes, architectes, juristes, experts, spécialistes de la

communication ou des réseaux sociaux contribuent à asseoir (parfois involontairement), par différents récits et différents médias, la grandeur ou simplement la nécessité du pouvoir politique ou encore la capacité de certains hommes et de certaines femmes à incarner, à représenter la société. Le métier de communicant politique, en tant que spécialiste engagé directement par les professionnels de la politique, prend également de l'ampleur depuis les années 1960 (Legavre 2005), signe de ce que Bernard Manin appelle la « démocratie du public » (Manin 1996).

Au-delà de ces experts de la communication, Benedict Anderson (1983) et d'autres (Hobsbawm, Ranger 1983) ont aussi montré comment le travail sur la tradition, l'histoire, les musées, le patrimoine culturel entretient l'imaginaire national, l'identité d'une communauté politique et la légitimité des titulaires du pouvoir. La légitimité d'un pouvoir politique ou d'une unité politique renvoie ainsi au débat sur sa capacité à faire naître un sentiment d'appartenance à la communauté (Duchesne 2006). Dans le discours des institutions européennes, pour prendre un exemple actuel, le « déficit de légitimité » de l'Union serait lié à la faiblesse du « sentiment d'appartenance » à l'Union qu'il faudrait renforcer, notamment par un travail de communication sur les bienfaits de l'UE auprès des citoyens (Delmotte 2008 ; Damay, Delmotte 2018).

3. DES ACTEURS LÉGITIMES

La légitimité a traditionnellement renvoyé à un questionnaire sur le pouvoir politique, sur le choix des gouvernants, sur la nécessité pour eux de justifier leur domination auprès des gouvernés. On l'a déjà dit, la légitimité éclaire une relation entre les gouvernants et les gouvernés. Or, les acteurs politiques sont de plus en plus souvent mis sur la sellette, ils ne paraissent plus forcément légitimes aux yeux des citoyens. Ce manque de légitimité des acteurs politiques renvoie à la question de la représentation politique et aux critiques dont elle est l'objet.

La légitimité des représentants politiques provient traditionnellement, dans un système démocratique, de l'élection qui s'est imposée comme « technique » pour choisir les représentants. Or, l'élection, basée sur un principe majoritaire, n'est pas suffisante

comme principe de justification démocratique (Manin 1985; Rosanvallon 2008). Cet argument théorique renvoie au fait que le pouvoir politique (au moins depuis l'époque moderne) est basé sur un principe d'individualité et d'égalité de tous. Chaque être humain a les mêmes droits, c'est au nom de ce principe qu'est fondé le contrat social. Le pouvoir politique qui découle de ce constat est légitime s'il procède de la volonté de tous, associée par contrat. Ainsi, pour être rigoureusement dans l'égalité, «l'unanimité seule est le principe de légitimité» selon les termes de Bernard Manin (1985 : 75). En effet, aucune distinction entre individus ne peut justifier en soi qu'il y ait une majorité qui décide pour une minorité. Mais pour des raisons d'efficacité (notamment), de gouvernabilité, la technique de l'élection et le principe majoritaire se sont imposés. Selon Bernard Manin (1985), si l'individualité et l'égalité demeurent au cœur de la justification du pouvoir, c'est la participation de tous à la délibération qui rend légitimes les décisions prises dans une démocratie.

La démocratie «représentative» pose donc un problème de justification normative. Cela dit, la représentation est également critiquée du côté de la sociologie politique. Indépendamment de cette période de «crise», la trahison serait au cœur même du principe de représentation. En effet, le décalage entre représentants et représentés serait inhérent, en réalité, à la représentation elle-même. Le représentant a beau prétendre représenter et comprendre ceux qu'ils représentent, parler et agir en leur nom, il serait toujours, forcément, «à côté» de ce que les représentés souhaitent (voire... ne souhaitent pas encore). La représentation constituerait un «coup de force symbolique», selon Bourdieu, dans la mesure où le représenté (ou un groupe de représentés) n'existe pas vraiment, ne peut avoir une volonté préexistante, déjà-là, sur les sujets au nom desquels le représentant parle à sa place : «c'est parce que le représentant existe, parce qu'il représente, que le groupe représenté symbolisé existe, et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe» (Bourdieu 1987 : 194). Sans cesse, les représentants invoquent donc des volontés collectives, des communautés supposées, des valeurs prétendument partagées, qui n'existent pas réellement, mais ces discours contribuent, de manière performative, à leur existence et légitiment, en retour, ceux qui s'en font les porte-paroles.

Ce qui aujourd'hui est problématique, c'est que la perception du décalage s'approfondit, qu'il est plus visible, qu'il produit davantage de méfiance de la part des citoyens. «Le rétablissement d'une relation démocratique entre gouvernés et gouvernants passe au premier chef par le rétablissement d'un rapport de confiance, aujourd'hui fortement dégradé. [...]» (Rosanvallon 2015 : 324). Or, paradoxalement, la confiance joue dorénavant un plus grand rôle, parce que «la "qualité représentative" [...] s'est dégradée» (Rosanvallon 2015 : 325). La dégradation de la qualité représentative ne signifie pas que les élus d'aujourd'hui soient moins compétents qu'hier ou qu'ils remplissent moins bien leur rôle. Elle signifie davantage que la représentation n'est plus seulement un statut qui confère une fois pour toutes la légitimité, qu'elle est mise sous pression par d'autres formes de légitimité, qu'elle ne peut plus se retrancher derrière les élections de manière définitive.

Dans un monde de plus en plus individualisé et dont les institutions sont désacralisées, pourquoi un élu aurait-il un avis plus éclairé, plus proche de l'intérêt général qu'un citoyen, qu'un chef d'entreprise, qu'un porte-parole d'une association militante ou qu'un expert scientifique ? Pourquoi les citoyens feraient-ils davantage confiance à des professionnels de la politique de plus en plus déconnectés des réalités sociales en raison de l'endogénéité de leur recrutement (Déloye, Ihl 2008) ? À cet égard, on peut discuter le renouveau des analyses théoriques sur la représentation depuis les années 1990 (Mansbridge 1999 ; Urbinati, Warren 2008 ; Saward 2009). Ce renouveau serait suscité par différents facteurs : la prise de conscience de la marginalisation de groupes et de minorités dans les structures classiques de représentation, une certaine désaffection citoyenne pour la politique classique (qui ne signifie pas forcément une dépolitisation), le développement d'entités supranationales et, enfin, la domination du courant délibératif qui développe les questions du « qui » délibère, « dans quels lieux », « à quel sujet » et « comment ».

Parmi ces travaux, l'approche de Michaël Saward montre que si la légitimité des représentants élus est questionnée, c'est parce qu'elle n'est pas liée à un statut qu'on possède, mais à des prétentions (multiples) à la représentativité, à des actions, des attitudes et à la manière dont ces prétentions sont reçues, reconnues ou contestées par les uns et les autres. C'est donc un processus toujours en cours, une forme d'économie de la représentativité.

Différentes « prétentions » à être représentatif, portées par des acteurs divers, se confrontent ainsi à des publics qui peuvent les reconnaître, les accepter comme valides. Ces audiences peuvent se composer différemment (des citoyens, des habitants, des fonctionnaires, une partie de l'opinion publique, etc.), selon le contexte et la fonction que le représentant prétend exercer (Rehfeld 2005). Adopter cette perspective, dit Saward, c'est ouvrir la potentialité que des prétentions à être représentatifs, réalisées par des personnes non élues, soient légitimes et reconnues comme telles (2009 : 3). Si « l'autorisation » fait classiquement partie des critères de définition de la représentation politique reposant sur le jeu électoral, il faut élargir cette notion à la reconnaissance, par une partie du public de la qualité du représentant (Rehfeld, 2006).

D'autres acteurs (des citoyens, des experts, des collectifs) se font ainsi les porte-paroles de groupes divers et revendiquent leur légitimité à s'exprimer sur certains sujets, à agir pour régler certains problèmes, en dépassant ou en s'associant à la représentation politique classique. Ils le font parfois en inventant des modalités procédurales délibératives. Pensons aux procédures de budget participatif, aux G1000 et G100, aux forums citoyens : la légitimité vient ici d'une procédure au cours de laquelle des individus s'informent, échangent leurs points de vue et coconstruisent des propositions (Jacquet, Reuchamps 2017). Si le « simple » citoyen est appelé en renfort par les représentants élus, les experts le sont également au chevet des autorités publiques. À nouveau, face au déficit de légitimité dont celles-ci font l'objet, « les responsables politiques pensent pouvoir se donner, en s'appuyant sur des avis extérieurs, une image participative et plus démocratique, tout en légitimant leurs décisions » (Jacob, Genard 2004 : 7).

4. DISPOSITIFS

La légitimité n'est pas seulement une affaire d'acteurs ou de représentants, au sens large, perçus comme légitimes. Comme l'a montré Jacques Rancière (1995), au travers de la « logique de mécontentement », « toute discussion est gouvernée par la dispute autour de la légitimité des objets mis en débat et de la légitimité

de ceux qui veulent en faire un objet de débat» (Rui 2009). Il s'agit donc aussi de penser les objets des discours, la manière dont les problèmes sont configurés, dont des solutions, des dispositifs, compris comme un assemblage de discours, de normes, de pratiques, d'objets, au sens foucauldien (Foucault 1975), sont proposés. Est-il légitime (ou du moins perçu comme tel) de légiférer sur certaines conduites dès lors que cela signifierait une immixtion importante dans la vie quotidienne des individus, de les contrôler et de garder des traces matérielles de leurs activités? Est-il légitime d'amener sur la table la vie privée d'un candidat à une fonction représentative lors d'un débat public? Est-il légitime qu'un représentant d'une association de quartier s'exprime sur une question de gestion communale globale?

Les acteurs politiques (mais pas seulement eux) produisent des significations, des visions du monde, classent, ordonnent, priorisent les enjeux et les solutions proposées. Les problèmes publics (le chômage, l'environnement, le climat, les libertés publiques, le devenir d'un quartier ou d'une ville, etc.) sont façonnés par des acteurs à travers un processus de production du sens. Gusfield (2009) a bien montré, dans son ouvrage *La culture des problèmes publics*, que tous les problèmes sociaux ne se transforment pas en « problèmes publics » et que, lorsqu'ils le deviennent, les explications causales derrière le phénomène et les solutions préconisées, les dispositifs d'action publique pour traiter cet enjeu, sont le fruit d'un processus, de rapports de force, de compromis, etc. La perception du problème que constitue par exemple la conduite en état d'ivresse n'est pas aussi « naturelle » ou évidente qu'elle n'en a l'air. Cette perception est en effet le résultat « [...] d'opérations de construction des accidents automobiles comme un problème de société, devant être pris en charge par des agences publiques et par des fonctionnaires publics » (Gusfield 2009 : 3). Le fait de transformer un problème social en problème public légitime va s'appuyer sur des controverses, des prises de position, des interactions, dans des « arènes publiques » (Cefaï 1996). Des acteurs multiples participent à cette construction et se revendiquent de différentes formes d'expertise (profane, experte ou encore de contre-expertise). Ce processus de construction de problèmes publics a aussi des effets sur les acteurs, qui peuvent en sortir « grandis », voire plus légitimes, pour intervenir ensuite dans le traitement du problème, par exemple. La légitimité des acteurs et des objets qu'ils font parler,

ou pour le dire autrement, dont ils se font les porte-paroles, la légitimité d'un dispositif qui assemble des discours, des modalités pratiques et des objets, peuvent ainsi se constituer dans un même mouvement.

Pour David Easton (1974), un des auteurs classiques de la science politique, la légitimité peut également porter, au-delà des acteurs politiques qui exercent le pouvoir, sur la communauté et le régime politiques. Dans l'approche systémique d'Easton, le système politique ne peut fonctionner que grâce à un certain nombre de « soutiens », qui renforcent la légitimité du système. Les soutiens explicites ou diffus peuvent porter sur la communauté politique (ce qui renforce sa cohésion, son identité en tant que communauté d'appartenance) ou sur le régime politique (ce qui appuie les valeurs et les principes sur lesquels il est construit, comme le pluralisme ou l'égalité devant la loi). L'indifférence ou l'apathie constituent également des formes de soutiens « neutres » au fonctionnement du système. En lien avec ces « objets » de la légitimité, on peut certainement faire le parallèle entre le soutien qui demeure important, dans les sondages, envers la démocratie comme valeur, voire la confiance qui reste placée en certaines institutions, et le discrédit croissant des hommes politiques et des partis (Norris 2011 ; Dalton, Welzel 2014).

5. DES PROCESSUS DYNAMIQUES, CONTRADICTOIRES ET CONTEXTUALISÉS

Selon certains auteurs, dont Jacques Lagroye (1985), la notion de légitimité a un caractère trop statique, comme si celle-ci était un acquis. Jacques Lagroye lui préfère la notion de légitimation pour signifier le processus qui tend à faire paraître un régime, un responsable politique, une décision ou un objet de l'action publique, comme légitime. La légitimation, comme un travail permanent, un processus toujours en cours semble davantage en prise avec la réalité contemporaine dans la mesure où l'État aujourd'hui « [...] doit convaincre en jouant en permanence sa légitimité face à des acteurs sociaux qui ne sont plus prêts à lui concéder l'exclusivité de la norme. » (Foessel 2005 : 241). La légitimité « jamais acquise » reste « toujours précaire, continuellement remise en jeu, dépendante de la perception

sociale de l'action et du comportement de l'institution.» (Rosanvallon 2008 : 19). Elle s'actualise au travers d'une dynamique dans laquelle les détenteurs du pouvoir cherchent à s'assurer de cette validité en témoignant de gages appropriés.

Cela dit, ces processus de légitimation varient dans le temps, dans l'espace, en fonction des croyances socialement acceptées, en fonction des valeurs des sociétés, qui débordent ainsi largement le jeu de la politique institutionnalisée à proprement parler. La légitimité de proximité, par exemple, est relativement récente (Rosanvallon 2008). S'imposant à la fin des années 1990, elle signifie à la fois une attention à la particularité des situations et des contextes; une posture du pouvoir qui témoigne de l'empathie, de la présence physique; une modalité de relation faite d'écoute, d'accessibilité entre gouvernants et gouvernés (Rosanvallon 2008 : 267 et suivantes). Ces transformations de la légitimité du pouvoir s'inscrivent plus largement dans une société qui valorise l'estime de soi, la reconnaissance de chacun, la valorisation de l'authenticité et de la similarité. L'importance «de voir des vies ressemblant à la sienne compter socialement» (Rosanvallon 2008 : 297) vient de transformations sociétales et s'inscrit aussi ailleurs que dans les relations de légitimation entre gouvernants-gouvernés, dans les transformations du champ médiatique, par exemple (Cardon, Heurtin, Lemieux *et al.* 1995).

De plus, ces processus de légitimation rencontrent des pratiques de délégitimation et d'opposition qui visent à décrédibiliser, contester la validité des prétentions à la légitimité d'un acteur ou d'un dispositif. Ces résistances peuvent prendre des formes diverses, se faire publiquement, s'assumer comme politiques (lors de mobilisations dans la rue) ou pas (comme lors des carnivals, où sont caricaturés les gouvernants), mais aussi prendre des formes moins explicites, se faire à bas bruit, sans en avoir l'air, dans les pratiques quotidiennes (Scott 2009). Ces pratiques peuvent avoir un impact sur la domination politique, la forcer à adopter de nouveaux comportements, à se justifier, voire susciter un renouvellement partiel de certains cadres trop «égratignés» par les entreprises de délégitimation (Riutort 2009). Mais souvent, il s'avère difficile de mesurer l'impact exact de ces résistances, d'autant que «l'apathie peut suppléer la loyauté en maintes situations et suffire amplement aux gouvernants pour se maintenir au pouvoir et exercer leur activité.» (Riutort 2009 : 566).

D'un point de vue méthodologique, cette perspective impose certainement de croiser différentes méthodes d'enquêtes (à la fois qualitatives et quantitatives) pour saisir ces jeux, cette économie de prétentions à être légitimes, les réceptions dont elles font l'objet, la nature des sentiments qu'elles provoquent, les appuis sur lesquels les acteurs jouent en fonction des situations, des contextes. La perception de la légitimité des acteurs et des dispositifs se construit au cœur de processus dynamiques, contradictoires, contextualisés, entremêlés. Ainsi s'expliquent sans aucun doute les difficultés, méthodologiques, à l'étudier.

6. PLAN DE L'OUVRAGE

Les contributions rassemblées dans cet ouvrage collectif attestent de cette diversité d'approches théoriques et méthodologiques de la légitimité. À leur manière, elles partagent toutes le double constat d'un certain essoufflement du modèle électoral représentatif traditionnel et la nécessité d'observer comment ce qui constitue la légitimité en sort transformé dans les démocraties contemporaines.

Dans la première partie de cet ouvrage, la légitimité est mobilisée comme idéal de bon gouvernement. Qu'est-ce qu'un système politique légitime et comment devrait-il fonctionner? Dans le champ de la théorie politique, les trois premiers chapitres s'attachent à analyser la valeur normative de la démocratie, ses incarnations institutionnelles et ses justifications. Juliette Roussin met à l'épreuve les approches épistémiques de la démocratie, c'est-à-dire les justifications selon lesquelles les procédures démocratiques doivent permettre de faire émerger les meilleurs jugements politiques possible. En d'autres termes, la démocratie est-elle préférable à tout autre régime parce qu'elle donne de meilleurs résultats? En mettant ces approches en discussion avec les conceptions procédurales de la démocratie, l'auteure critique la possibilité de justifier la démocratie sur cette seule base. Dans le chapitre suivant, Pierre-Étienne Vandamme s'interroge sur la coexistence de différentes sources de légitimité dans les démocraties contemporaines. Pour pallier les imperfections de l'élection, plusieurs modalités de prise de décisions sont en effet proposées, voire institutionnalisées : la démocratie

directe, le tirage au sort et la technocratie. Celles-ci reposent sur des logiques différentes, voire opposées à celles qui président à l'élection de mandataires. Le chapitre analyse les vertus ainsi que les limites de la coexistence de ces différentes légitimités au sein d'un même régime politique. Dans le troisième chapitre, Mathias El Berhoumi et John Pitseys se concentrent sur la légitimité d'une pratique particulière dans les démocraties parlementaires : la flibusterie qui consiste à utiliser les règles de l'assemblée pour ralentir les débats, voire empêcher un vote. On peut par exemple évoquer les dépôts d'une multitude d'amendements lors de discussion d'un projet de loi, ou les prises de parole particulièrement longues. À travers l'étude de ces actes à la frontière entre le fonctionnement sain et pathologique d'une démocratie représentative, les deux auteurs proposent une réflexion sur ce qui constitue une délibération légitime et comment en utiliser les principes.

Les trois parties suivantes quittent le domaine de la théorie politique pour proposer des analyses empiriques sur la façon dont la légitimité est revendiquée, contestée et transformée dans les régimes politiques démocratiques contemporains. La seconde partie s'intéresse à la légitimité revendiquée par les gouvernants et ceux qui aspirent à l'être. À partir d'une enquête par entretiens réalisée auprès de ministres et présidents de partis belges, Vincent Jacquet et Nathalie Schiffino étudient comment ces acteurs centraux justifient le bien-fondé de leur position de gouvernant. Face à la méfiance croissante des citoyens, les auteurs montrent comment les interviewés puisent dans différents registres de légitimation et continuent d'en appeler à la représentation électorale comme horizon indépassable de la démocratie. En s'intéressant au même contexte national, le chapitre suivant analyse la position de ceux que l'on présente parfois comme les principaux challengers des partis traditionnels déclinants : les partis dits « populistes ». À partir d'une analyse de discours des documents produits par le Parti du Travail de Belgique (gauche radicale) et le Parti Populaire (droite radicale), Benjamin Biard, Jehan Bottin et François Debras étudient comment ces acteurs tentent de se légitimer face à leurs adversaires politiques. Enfin, Héloïse Nez s'intéresse aux tensions que peuvent ressentir certains acteurs souhaitant offrir une alternative au modèle de la démocratie électorale. En s'appuyant sur une enquête ethnographique, elle analyse la mue du mouvement espagnol des

indignés en un parti politique, Podemos. Elle met au jour la manière dont, dans leurs actions sur les places et les assemblées, les activistes et militants du mouvement s'accordent et/ou s'opposent sur le sens à donner à une légitimité démocratique alternative et à la notion de représentation électorale.

La troisième partie de l'ouvrage montre que la question de la légitimité ne se limite pas à la position des (aspirants) gouvernants, mais se pose également par rapport à la conduite de l'action publique, celle-ci s'effectuant à plusieurs niveaux et étant le fruit de l'interaction entre de multiples acteurs. Le chapitre de Céline Parotte retrace l'histoire de la politique canadienne de gestion des déchets nucléaires depuis 1950. Ce secteur soulève en effet de multiples défis démocratiques en raison de l'incertitude qui pèse sur la nature de la politique et des répercussions temporelles lointaines qu'impliquent les décisions. L'auteure étudie l'évolution du gouvernement de ces déchets, qui passe d'une légitimité d'établissement vers une légitimité de proximité et de réflexivité. Le chapitre de Claire Dupuy et Virginie Van Ingelgom s'attache ensuite à cerner les implications de la superposition de plusieurs échelons de gouvernement sur les perceptions de la légitimité. Les auteures comparent les données issues des European Elections Studies (EES) depuis les années 1990 dans cinq pays européens : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France et l'Italie. Elles analysent dans quelle mesure la légitimité des États-nations à gouverner les principaux problèmes publics s'évapore vers les échelons régionaux et européens. Le chapitre de Samuel Defacqz s'attèle enfin à la position des groupes d'intérêt dans la prise de décision collective. La légitimité de ces acteurs non étatiques fait en effet l'objet de nombreuses controverses scientifiques et sociétales, certains y voyant une courroie de transmission entre citoyens et institutions, et d'autres, une capture de la chose publique. L'auteur développe deux approches, l'une subjective, l'autre normative, pour appréhender la légitimité des groupes d'intérêt empiriquement.

Dans la dernière partie de l'ouvrage, les contributions se proposent de saisir la légitimité telle qu'elle est perçue et vécue par les citoyens. Le chapitre de Camille Bedock et Jean-Benoit Pilet s'appuie sur une enquête par questionnaires et des entretiens approfondis avec des citoyens français pour analyser la légitimité de différents (potentiels) décideurs publics : les citoyens tirés au sort, les élus, les experts et chefs d'entreprise. En d'autres termes, dans

quel type de démocratie les citoyens souhaitent-ils vivre? Qui devrait selon eux prendre les décisions? Ils analysent le profil des personnes qui soutiennent ces différentes alternatives, et le caractère contradictoire et/ou complémentaire de celles-ci avec le modèle électoral actuel. Helène Hatzfeld propose ensuite de s'intéresser à la légitimité telle qu'elle est revendiquée par les citoyens dans de multiples interactions sociales, en tant qu'habitants, consommateurs ou parents d'élèves. Mobilisant une enquête originale menée à partir d'une analyse de la presse, de notices recueillies sur Internet et d'entretiens avec des personnes en prise avec un projet de réaménagement urbain, le chapitre explore comment ces prétentions à la légitimité participent à construire un nouveau rapport au politique. Enfin, le dernier chapitre s'intéresse aux expérimentations démocratiques qui associent des citoyens tirés au sort à la prise de décision publique. Sophie Devillers, Julien Vrydagh, Didier Caluwaerts et Min Reuchamps analysent comment un public particulier (des personnes s'étant portées volontaires pour participer, mais non retenues comme participantes) évalue un panel citoyen à trois niveaux : celui de l'input, du throughput et de l'output, soit les critères de légitimité proposés par différents auteurs à propos de l'Union européenne.

Dans le dernier chapitre conclusif, Nathalie Schiffino et Jérôme Jamin dressent des lignes de force, des tensions, des points de comparaison entre les différents chapitres de cet ouvrage et rappellent la prégnance de la notion au cœur des pratiques politiques contemporaines, ses évolutions et les difficultés méthodologiques pour l'appréhender.

RÉFÉRENCES

- ABELES M., *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, 1990.
- ANDERSON B., *Imagined communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, Verso, 1983.
- BALANDIER G., *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967.
- BALZACQ T., BAUDEWYNS P., JAMIN J., LEGRAND V., PAYE O., SCHIFFINO N., *Fondements de science politique*, Louvain-La-Neuve, De Boeck, 2014.
- BASTID P., «L'idée de légitimité», *Annales de philosophie politique*, 7, 1967.
- BEETHAM D., *The legitimation of power*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1991.
- BRAUD P., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2011.

- BOURDIEU P., « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, pp. 3-24, 1981.
- BOURDIEU P., *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.
- CAMPBELL A. L., « Policy makes mass politics », *Annual Review of Political Science*, 15, pp. 333-351, 2012.
- CARDON D., HEURTIN J.-P., LEMIEUX C., « Parler en public », *Politix*, 3(31), pp. 5-19, 1995.
- CASTORIADIS C., *La montée de l'insignifiance. Les carrefours du labyrinthe*, IV, Paris, Seuil, 1998.
- CEFAÏ D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 14(5), pp. 43-66, 1996.
- COHEN A., LACROIX B., RIUTORT P., *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.
- CROUCH C., *Post-démocratie*, Bienne-Paris, Diaphanes, 2013.
- DALTON R. J., WELZEL C. (dir.), *The Civic Culture Transformed. From Allegiant to Assertive Citizens*, New York, Cambridge University Press, 2014.
- DAMAY L., DELMOTTE F., « Les dialogues citoyens de la Commission européenne. Renforcer l'appartenance ou confirmer l'impuissance ? », *Politique européenne*, 62, pp. 120-150, 2018.
- DELMOTTE F., « La légitimité de l'Union européenne, une affaire de bons sentiments ? Réflexions sur l'appartenance à la communauté politique », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 15(4), pp. 541-554, 2008.
- DELOYE Y., IHL O., « Le recrutement ploutocratique du personnel politique », in DELOYE Y., IHL O. (dir.), *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », pp. 459-493, 2008.
- DOGAN M., « La légitimité politique : nouveauté des critères, anachronisme des théories classiques », *Revue internationale des sciences sociales*, 2(196), pp. 21-39, 2010.
- DUCHESNE, S., « Citoyenneté, nationalité et vote : une association perturbée », *Pouvoirs*, 120, pp. 71-81, 2006.
- DURAN P., « Légitimité, droit et action publique », *L'Année sociologique*, 59(2), pp. 303-344, 2000.
- FOESSEL M., « Légitimations de l'État. De l'affaiblissement de l'autorité à la restauration de la puissance. », *Esprit*, 313, mars 2005.
- FOSSEN T., « Taking Stances, Contesting Commitments: Political Legitimacy and the Pragmatic Turn », *The Journal of Political Philosophy*, 21(4), pp. 426-450, 2013.
- FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- GELLNER E., *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989.
- GODELIER M., *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007.

- GODELIER M., «Qu'est-ce qui fait une société?», in DORTIER J.-F. (dir.), *Révolution dans nos origines*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, coll. «Essais», pp. 222-232, 2015.
- GOYARD-FABRE S., «La légitimité», *Revue de théologie et de philosophie*, 122, pp. 235-252, 1990.
- GUSFIELD J., *La Culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, [traduction française et postface de Daniel Cefaï], Paris, Economica, coll. «Études sociologiques», 2009.
- HABERMAS J., *Raison et légitimité. Problème de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, Payot, 1988.
- HATZFELD H., *Les légitimités ordinaires : au nom de quoi devrions-nous nous taire?*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- HELD D., *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 2006.
- HOBBSAWM E., RANGER T., *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- JACQUET V., REUCHAMPS M., «Les "méthodologues" de la démocratie délibérative. Entre activisme citoyen et recherche scientifique au sein du G1000 et du G100», *Participations*, 3(16), pp. 45-65, 2017.
- JACOB S., GENARD J.-L., «L'État et les savoirs experts : la production cognitive en mutation», in JACOB S., GENARD J.-L. (dir.), *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.
- LAGROYE J., «La légitimation», in *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1, pp. 395-467, 1985.
- LAGROYE J., FRANÇOIS B., SAWICKI F., *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2012 (6^e édition).
- LECA J., «Sur la gouvernance démocratique : entre théorie et méthode de recherche empirique», *Politique européenne*, 1, pp. 108-129, 2000.
- LEGAVRE J.-B., «La quête des origines. Retour sur la fondation de la communication politique experte en France», *Questions de communication*, 1(7), pp. 323-344, 2005.
- MANIN B., «Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique», *Le débat*, 33, pp. 72-94, 1985.
- MANIN B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.
- MANSBRIDGE J., «Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women? A Contingent "Yes"», *The Journal of Politics*, 61(3), pp. 628-657, août 1999.
- MOUFFE C., *On the political*, London, New-York, Routledge, 2005.
- NORRIS P., *Democratic Deficit. Critical Citizens Revisited*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.
- OGIEN A., LAUGIER S., *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014.

- PAPADOPOULOS Y., *Democracy in crisis? Politics, governance and policy*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2013.
- PHARO, P. «Les conditions de légitimité des actions publiques», *Revue française de sociologie*, 31(3), pp. 389-420, 1990.
- PRADEAU J-P., *Platon et la cité*, Paris, PUF, 2010.
- RANCIERE J., *La méésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.
- REHFELD A., *The Concept of Constituency. Political Representation, Democratic Legitimacy, and Institutional Design*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- REHFELD A., «Towards a General Theory of Political Representation», *The Journal of Politics*, 68(1), pp. 1-21, février 2006.
- RIUTORT P., «Mises en scène du pouvoir politique», in COHEN A., LACROIX B., RIUTORT P., *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, pp. 555-568, 2009.
- ROSANVALLON P., *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008.
- ROSANVALLON P., *Le bon gouvernement*, Paris, Seuil, 2015.
- RUI S., «Quand l'individu (se) débat avec le citoyen. Langages de l'engagement et effets de la participation institutionnalisée.», in CARREL M., NEVEU C., ION J. (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 77-89, 2009.
- SAURUGGER S., *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Presses de Sciences Po, coll. «Références», 2010.
- SAWARD M., «Authorisation and Authenticity: Representation and the Unelected», *The Journal of Political Philosophy*, 17 (1), pp. 1-22, 2009.
- SCHARPF F., *Gouverner l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- SCHARPF F., «Legitimacy in the multilevel European polity», *European Political Science Review*, 1(2), pp. 173-204, 2009.
- SCHNEIDER S. G., «La légitimité des systèmes politiques, l'espace public et les médias : une étude comparée des discours de légitimation en Allemagne, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Suisse», *Politique et Sociétés*, 27(2), pp. 105-136, 2008.
- SCOTT J. C., *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009.
- STERNBERG C., *The struggle for EU legitimacy. Public Contestation, 1950-2005*, Berlin, Springer, 2013.
- URBINATI N., WARREN M. E., «The concept of Representation in Contemporary Democratic Theory», *Annual Review of Political Science*, 11, pp. 387-412, 2008.
- WEBER M., *Économie et société/1. Les catégories de la sociologie*, Plon, Pocket, Agora, 1995.